

2021_CT2_261

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à la 2ème phase d'aménagement des réseaux humides avenue Frédéric Mistral sur la Commune de Coudoux

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 27 mai 2021

06_6_09

■ Approbation du programme de travaux relatifs à la 2ème phase d'aménagement des réseaux humides avenue Frédéric Mistral sur la Commune de Coudoux

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le réseau public existant de distribution d'eau potable desservant les 17 abonnés de l'Avenue Frederic Mistral est constitué par deux canalisations en fonte grise DN100. Ces canalisations ont connu selon les retours d'exploitation du délégataire et de la Commune, de nombreuses fuites, dont certaines ont provoqué un affaissement de la voirie sur une partie de l'avenue.

Le projet de renouvellement du réseau d'eau potable porte sur l'ensemble de l'avenue, et a été priorisé au regard de l'urgence en rapport à la problématique d'affaissement de voirie. C'est pourquoi, ce projet a été décomposé en 2 phases, l'une (phase 1) traitant le renouvellement du réseau eau potable sur la partie affaissée de la voirie, l'autre (phase 2) traitant le renouvellement du même réseau sur la partie résiduelle de l'avenue.

Ce renouvellement est couplé à une restructuration du réseau de distribution sur cette avenue puisqu'il s'agit de renouveler 2 canalisations en fonte grise DN100 par une canalisation en fonte ductile DN150 avec raccordement des branchements des abonnés du service.

La phase 2 comprend la fourniture et pose de 320 ml de fonte ductile DN150 et le raccordement de 12 branchements abonnés. Par ailleurs, cette phase porte également sur le renouvellement/création de points d'eau d'incendie et la réhabilitation par gainage des réseaux de collecte :

- des eaux usées, sur un linéaire de 380 mètres environ en diamètre 200 mm ;
- des eaux pluviales, sur un linéaire de 260 mètres environ pour des diamètres allant de 300 à 500 mm.

Cette 2^{ème} phase d'opération est programmée début 2022 et son montant prévisionnel s'élève à 500 400,00 € TTC ventilés comme suit :

- pour la compétence Eau Potable à 152.400,00 € TTC,
- pour la compétence Eaux Usées à 150.000,00 € TTC,
- pour la compétence Pluvial à 192.000,00 € TTC,
- pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie à 6.000,00 € TTC

Métropole Aix-Marseille-Provence

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette 2^{ème} phase d'opération est le suivant :

. Compétence eau potable – 2^{ème} phase d'opération : financement externe : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Plan « Rebond »

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Programme de financement « Rebond » (50% du montant €HT)	63.500 €
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	88.900 €
TOTAL TTC	152.400 €

. Compétence eaux usées – 2^{ème} phase d'opération : financement externe : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – « Contrat Métropolitain »

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Programme de financement « Contrat Métropolitain » (50% du montant €HT)	62.500 €
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	87.500 €
TOTAL TTC	150.000 €

. Compétences Pluvial et Défense Extérieure Contre l'Incendie - 2^{ème} phase d'opération : financement externe : Conseil Départemental des Bouches du Rhône

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Conseil Départemental 13 (80% du montant €HT)	132.000 €
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	66.000 €
TOTAL TTC	198.000 €

Métropole Aix - Marseille - Provence

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire environnement, déchets et cycle de l'eau du 11 mai 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatifs à la 2^{ème} phase de l'opération d'aménagement des réseaux humides de l'avenue Frédéric Mistral sur la Commune de Coudoux.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux relatifs à la 2^{ème} phase de l'opération d'aménagement des réseaux humides de l'avenue Frédéric Mistral sur la Commune de Coudoux.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 500.400,00 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à la 2^{ème} phase de l'opération d'aménagement des réseaux humides de l'avenue Frédéric Mistral sur la Commune de Coudoux.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Annexe de l'Eau en Délégation – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019290000, nature 21531,
- le budget annexe de l'Assainissement en Délégation - Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019200100, nature 21532,
- le Budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581182909, nature 4581, autorisation de programme DI909, fonction 734.
- le Budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581182908, nature 4581, autorisation de programme DI908, fonction 76.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à la 2ème phase d'aménagement des réseaux humides avenue Frédéric Mistral sur la Commune de Coudoux

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 JUIN 2021**